



L'Union du Maghreb Arabe

SOMMAIRE

- L'Union du Maghreb Arabe	2	- «Enquête démographique et de santé en Tunisie des points positifs et des efforts à déployer». Kamel JILANI	6
- Chronologie de l'UMA de février 1989 à février 1990	3	- A lire ou à connaître	7
- Chronologie La Tunisie au jour le jour février 1990	4-5	- Les sciences humaines et sociales en mars	8
		* Conférences et rencontres	
		* Colloques et séminaires	
		* Le Liban à travers quelques revues	

L'UNION DU MAGHREB ARABE

La réunion des chefs d'Etat maghrébins du 21 au 23 janvier à Tunis n'a pas bouleversé les structures politiques du Grand Maghreb. Malgré un effort médiatique certain, ce sommet n'a pas abouti à prendre des mesures énergiques visant une intégration plus solide. Doit-on être déçu ? Ou bien faut-il jeter sur l'avenir un regard lucide en restant pragmatique ? En sus des quelques mesures adoptées, certaines propositions avancées au cours du sommet comme l'unification des passeports par les pays membres, sont intéressantes. On peut les juger insuffisantes mais il faut bien réaliser que l'unité maghrébine ne pourra pas se concevoir d'un trait au cours d'un seul sommet, fusse avec l'aval des chefs d'Etat.

Une union économique et monétaire à l'image de la C.E.E., met plusieurs décennies à se réaliser. Les observateurs maghrébins doivent garder à l'esprit que le traité de Rome, acte fédérateur de la Communauté Européenne remonte à 1957. Comment peut-on alors exiger que le Maghreb rattrape un décalage de plus de 30 ans en l'espace d'une année, si l'on se réfère à la création de l'U.M.A. en février 1989 avec le sommet de Marrakech.

Si depuis lors des initiatives encourageantes ont été prises dans certains domaines comme le montre la chronologie, il reste beaucoup à faire. Les deux tiers des échanges commerciaux se faisant avec la CEE, la dynamique maghrébine supposerait une complémentarité économique qui reste encore à créer : du gaz algérien contre des produits textiles marocains ou tunisiens par exemple. Outre le fait que ces pays ont choisi depuis leur indépendance des modèles économiques différents, leur poids économique est inégal et l'on peut craindre une hégémonie de la part de l'Algérie dont le produit intérieur brut (P.I.B.) est environ cinq fois supérieur à celui du Maroc, déjà au moins douze fois plus important que celui de la Mauritanie.

Mais faut-il raisonner en ces termes ? Après tout, au sein de la C.E.E., il existe bien des géants comme la RFA et des petits pays comme le Portugal. En outre, même si les échanges économiques ne sont pas complémentaires au sein de l'U.M.A., une union économique semble souhaitable. L'union des chambres de commerce et d'industrie maghrébines permettra aux entrepreneurs maghrébins de mieux étudier les problèmes de leurs voisins. A l'avenir, un aménagement des conditions douanières favorisera les échanges à l'intérieur du nouveau marché. Pour les dommages liés à la fluctuation du taux de change, il serait utile de prévoir la création d'une monnaie commune qui pourrait dans un premier temps servir d'étalon aux entreprises. Michel Jobert préconise d'ailleurs la formation d'une Zone Méditerranéenne Monétaire (Z.M.N.) en association avec la C.E.E. Cela éviterait de créer une banque maghrébine d'investissement, à l'image de celle prévue pour l'Europe de l'Est car elle constituerait un projet par trop coûteux. Si l'on désire pousser encore plus loin l'intégration financière, c'est à une banque centrale maghrébine qu'il faudra songer. Mais cela suppose auparavant de multiplier les efforts pendant de nombreuses années afin d'harmoniser les politiques macro-

économiques des états membres.

Avant d'en arriver à ce stade, les exemples concrets doivent fructifier. Le projet en cours d'étude d'un gazoduc reliant l'Algérie et le Maroc via Tanger pour alimenter la Péninsule ibérique aux horizons de 1995, devrait être réalisé parallèlement au gazoduc transmaghrébin reliant le sud algérien à la Libye en passant par les localités tunisiennes de Gafsa et de Zarzis. La mise en route de ce dernier doit en principe s'effectuer d'ici à deux ans. Les gouvernements prévoient aussi un raccordement des réseaux électriques. Ces exemples montrent la voie vers une intégration plus poussée.

En termes économiques, l'U.M.A. pourra atteindre un PIB équivalent à celui de l'Arabie Séoudite, première puissance économique du monde arabe, avec une population plus nombreuse, soixante millions d'habitants contre une douzaine pour le royaume séoudien. Toutefois, il faut bien voir que l'U.M.A. ne représente actuellement que 4% de la puissance économique de la C.E.E. et 7% des échanges européens. Autrement dit, l'Union devient un impératif pour le Maghreb s'il veut conserver un minimum de représentativité sur la scène internationale face aux géants économiques américain, japonais ou européen. Il y aura sans doute en contrepartie de la concurrence entre les états, une concentration naturelle des entreprises maghrébines qui pour s'imposer sur un marché plus vaste auront besoin d'une stature plus large. Ce qui va poser le problème de l'harmonisation des législations fiscales et sociales dans une période où les différents gouvernements sont dans une situation délicate.

Sur le plan intérieur, il leur faut assurer leur politique d'ouverture à travers le multipartisme, faire face à la contestation des islamistes tout en gérant un service de la dette qui grève les recettes d'exportations. Le niveau d'endettement du Maghreb atteignait 62 milliards de dollars fin 1988 soit 62% du PIB cumulé. A cela s'ajoute une autosuffisance alimentaire qui ne dépasse pas 50%. La marge de manoeuvre des hommes politiques maghrébins reste par conséquent étroite. Le cadre maghrébin peut s'avérer une façon de résoudre les problèmes en commun et de défendre une certaine spécificité maghrébine, qui derrière ses richesses régionales, doit également être considérée sous ses aspects culturels. Sur le plan audiovisuel, de l'édition, de l'éducation et bien d'autres domaines, il reste énormément de choses à réaliser.

Les acteurs sociaux et les gouvernements maghrébins poursuivent leurs efforts et ont déjà devant eux des cas d'intégration régionale comme le Conseil de Coopération du Golfe, depuis 1981, ou le Conseil de Coopération Arabe, instauré en 1989. Les toutes dernières mesures annoncées le 17 février par le Président Ben Ali sur la carte d'identité maghrébine unifiée, l'exemption du timbre de voyage, le projet de programmes communs maghrébins audiovisuels ou de l'académie maghrébine des sciences sont un pas supplémentaire vers l'intégration. L'avenir est dans l'union !.

Bernard LECAT

CHRONOLOGIE DE L'U.M.A. FEVRIER 1989 A FEVRIER 1990

15 - 17 février 1989 : sommet de Marrakech. Les 5 chefs d'Etat du Grand Maghreb signent le traité donnant naissance à l'U.M.A. Le traité d'Union devra être ratifié dans les 6 mois.

18 février : Création en Tunisie du poste de secrétaire d'Etat chargé des Affaires maghrébines.

6 mars : Ratification par la Mauritanie du traité d'Union du Maghreb Arabe.

8 mars : Sadok Chaabane et Sadok Belaid sont nommés représentants de la Tunisie au sein de la juridiction maghrébine prévue à l'article 13.

9 mars : L'Algérie ratifie le traité d'Union du Maghreb Arabe.

10 avril : Réunion à Tunis de la Haute-Commission de suivi tuniso-libyenne, en présence du Commandant Jalloud.

12 avril : 8 conventions de coopération concernant la pêche, le plateau continental et la sécurité sociale ont été signées entre la Tunisie et la Libye.

13 avril : Le président Ben Ali a reçu Mustapha Filali, représentant la Tunisie au secrétariat général de l'Union.

17 mai : Préparation du sommet arabe de Casablanca : entretien téléphonique tripartite entre les Présidents Ben Ali, Benjedid et Gueddafi. Le Président a également reçu le Premier Ministre marocain.

22 mai : préparation du sommet arabe extraordinaire. Réunion à Tripoli des 4 chefs d'Etat de l'U.M.A.

25-26 mai : Sommet arabe de Casablanca. Adoption de 3 résolutions. La première apporte un soutien total à l'OLP et accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de Nations Unies. La deuxième porte sur la création d'un comité composé des rois Hassan II et Fahd ainsi que du Président Ben Jedid afin de trouver une solution à la crise du Liban. La troisième soutient l'Irak dans ses négociations avec l'Iran.

12 juin : Signature d'un protocole d'accord de coopération économique et commerciale entre la Tunisie et l'Algérie.

13 juin : Signature d'un protocole d'accord tuniso-libyen de coopération dans l'enseignement technique : 167 enseignants tunisiens seront nommés en Libye.

18 au 22 juin : Alger : réunion relative au transport aérien : La création d'une nouvelle compagnie Air Maghreb a été l'un des thèmes majeurs de la rencontre.

26 juin : Réunion des ministres de l'industrie des 5 pays membres. Création d'un conseil supérieur maghrébin pour la production de l'acier et une union maghrébine des chambres de commerce et d'industrie.

1 juillet : Début de la présidence marocaine pour 6 mois.

17 août : Création d'un bureau mixte d'harmonisation des projets.

30 août : Création au siège de l'UGTT à Tunis de l'Union Syndicale du Maghreb Arabe. Sont parties prenantes : l'UGTT, le congrès Général Libyen des Producteurs, l'Union Générale des Travailleurs Algériens, l'Union Marocaine du

Travail.

16 septembre : Réunion à Tunis, en marge de la 14ème session ordinaire du Conseil des Gouverneurs des banques centrales, des gouverneurs maghrébins afin d'élaborer une politique commune.

21 septembre : création de l'union maghrébine de qualité par les méthodes de contrôles non destructifs.

27 septembre : Des taxis algériens font des départs pour tout le Maghreb à partir de Tunis.

6 octobre : Inauguration par le ministère de la santé d'une unité de fabrication de médicaments pharmaceutiques pour le marché maghrébin (Pharmaghreb) à l'Ariana.

11 octobre : Tunis a été choisi comme siège du centre régional nord-africain de télédétection.

25 octobre : Création de la société maghrébine de médecine du travail.

29 octobre : Regroupement en une seule union maghrébine de toutes les unions et organisations maghrébines estudiantines et de la jeunesse des 5 pays du Maghreb avec comme siège Tunis.

6 décembre : Possibilité pour les importateurs et les exportateurs tunisiens et libyens des deux pays de payer des contrats dans l'une des deux monnaies.

9 janvier 1990 : Après la 5ème session ordinaire de la commission de suivi, la Tunisie préside la commission de suivi et le secrétariat général de l'U.M.A. après le Maroc.

13 janvier : Réunion du Conseil des ministres des Affaires Etrangères de l'U.M.A. en prélude à la première session du conseil de la présidence de l'U.M.A. prévue du 21 au 23 janvier.

21-23 janvier : Sommet de Tunis, le nombre des membres par pays du Conseil Consultatif est porté à vingt, 4 commissions ministérielles spécialisées sont constituées, un secrétariat général permanent est créé, il est prévu de renforcer la coopération en matière de défense et avec les groupes régionaux CCA (Conseil de Coopération Arabe) et CCG (Conseil de Coopération du Golfe).

15 février : Première réunion de la commission maghrébine ministérielle sur les ressources humaines sous la présidence de Habib Boularès avec la participation de délégations des 5 pays.

Commission sectorielle pour l'unification des législations tunisiennes et libyennes. Rédaction de quelques 28 articles d'un projet unique de code du statut personnel; répertoriage du projet de code unique de procédures pénales. Divergences sur certains points.

Commission économique et financière maghrébine des ministres de l'énergie. Décision de création d'un marché maghrébin de l'énergie.

17 février : 1er anniversaire de l'U.M.A. Allocution du Président Ben Ali fixant les objectifs à atteindre durant le mandat de la Tunisie : carte d'identité unifiée, marché économique maghrébin, création d'une commission accréditée auprès

de la C.E.E., programme télévisé commun.

17-20 février : Première réunion du Conseil Consultatif maghrébin (CCM) sur le thème de la circulation des personnes et des biens, de la sécurité alimentaire, de l'unification des lé-

gislations et des systèmes éducatifs, de la jeunesse et de la communauté maghrébine à l'étranger.

Yassine CHAIB

CHRONOLOGIE LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR (FEVRIER 1990)

21 - 23 janvier : Environnement : Pluies diluviennes dans le sud de la Tunisie : les premières estimations portent les victimes à 15 personnes et 5 disparus ; dégâts matériels considérables notamment sur les voies de communication.

UMA/Tunisie : Sommet de Tunis, il a été décidé d'augmenter à 20 par pays les membres du conseil consultatif, de constituer 4 commissions ministérielles spécialisées, de créer un secrétariat général permanent et de renforcer la coopération en matière de défense ainsi que la coopération avec les groupes régionaux CCA (Conseil de Coopération Arabe) et CCG (Conseil de coopération du Golfe).

Justice : La Ligue des Droits de l'Homme (LTDH) a porté plainte contre Mohsen Toumi, l'auteur de «La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali» pour son point de vue sur le rapport de la commission d'enquête à propos des circonstances de la mort du syndicaliste Houcine El Kenki en 1978.

24 janvier : Tunis-Maghreb : Soutien et aide matérielle de la Libye et de l'Algérie aux sinistrés du sud tunisien.

Social : A la suite des inondations, environ 800 islamistes attaquent le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid scandant des slogans à caractère politique.

25 janvier : Tunisie-France : Solidarité française en faveur des sinistrés du sud tunisien; création d'une cellule d'urgence à Matignon et envoi par «Médecins Sans Frontières» de deux avions gros porteurs.

26 janvier : UMA-Tunisie : Le Président Ben Ali désigne les 4 présidents des commissions ministérielles (Commission de la sécurité alimentaire), Moncef Belaïd (Commission des affaires économiques et financières), Ahmed Friaâ (Commission de l'infrastructure) et Habib Boularès (Commission des ressources humaines).

27 janvier : Tunisie-Arabie Saoudite : Contribution de 50 millions de dollars du roi Fahd d'Arabie Saoudite au Sud tunisien sinistré.

Syndicats : Séance de travail entre le premier ministre Hamed Karoui et le bureau exécutif de l'UGTT dans le cadre

des rencontres avec les partenaires sociaux.

Tunisie/France : Décision des laboratoires Roussel-Uclaf d'investir en Tunisie pour créer une unité de fabrication de produits pharmaceutiques à Mégrine.

29 janvier : Environnement : Le président Ben Ali annonce dans une allocution télévisée un plan global d'assistance, de remise en état et de prévention pour le sud de la Tunisie. Les dégâts des intempéries sont estimés à 200 millions de dinars.

30 janvier : Tunisie-Ligue des Etats Arabes : 60 000 dollars sont offerts par l'ALECSO pour la remise en activité des institutions éducatives dans le Sud tunisien.

Culture : Traduction et publication de 35 écrivains maghrébins dont 10 Tunisiens dans un recueil de textes de l'université d'Heidelberg (RFA).

31 janvier : Syndicats : Les agents de l'Etat et des entreprises publiques pourront payer leur adhésion à l'UGTT par une retenue sur salaire. La somme globale récoltée sera reversée au syndicat.

Partis : Le chef de l'Etat reçoit les secrétaires généraux des partis PSD, RSP, et PUP.

Tunisie/Suède : Convention de partenariat entre la Tunisie et le groupe suédois Ericson en matière de communications.

Economie : L'indice général des prix à la consommation familiale a enregistré une hausse de 7,7% par rapport à 1988.

Femmes : Création d'une commission relevant de l'UNFT pour la défense des droits de la femme.

Tunisie/Libye : 5ème session de la haute commission mixte tuniso-libyenne : formation d'une commission technique pour étudier les possibilités d'unification des législations en matière de sécurité sociale.

1 février : Enseignement supérieur : La grève des cours par les étudiants paralyse certaines universités tunisiennes : Des

enseignants de la faculté des sciences de Tunis signent une motion pour la liberté d'accès au cours.

2 février : Archéologie : Les pluies diluviennes ont fait apparaître des catacombes romaines dans la ville de Sousse et des galeries antiques à Sidi Bouzid.

Tunisie/Italie : Visite du vice-président du conseil des ministres italien (2/3 février) : les entretiens ont porté sur les mesures prises par l'Italie concernant le séjour et l'insertion des immigrés.

Droits de l'homme : Le président de la Ligue des Droits de l'Homme s'est rendu au Sénégal à l'invitation de son homologue sénégalais de l'ONDH.

Emploi : Constat du chômage de 2000 ingénieurs en raison d'un encadrement technique de la vie économique plus faible que l'encadrement administratif.

4 février : Tunisie/Ligue des Etats Arabes : Dans un entretien avec 4 quotidiens égyptiens, le Président Ben Ali déclare que le siège de la Ligue Arabe relève d'une décision arabe et non tunisienne ou égyptienne.

5 février : Transport : collision due au brouillard entre un car-ferry et un cargo au large de Sfax : 45 blessés.

6 février : Culture : Plainte déposée par Youssef Seddik auteur du Coran en bandes dessinées, contre le Conseil Supérieur Islamique tunisien et l'Organisation de la Conférence Islamique.

7 février : Presse : La Radiodiffusion Télévision Tunisienne devient un établissement doté de la personnalité civile.

8 février : Politique : Le président de la Ligue des Droits de l'Homme soumet au président Ben Ali un projet d'organisation regroupant des représentants du gouvernement et des instances de la société civile.

9 février : Tourisme : L'hôtel Paradis (Hammamet) remporte le 15ème trophée international du Tourisme, Hôtellerie et Gastronomie.

Culture : Un dirigeant de la mouvance islamique, Abdelfettah Mourou et le doyen de l'Université de la Zitouna, Ali Chebbi, se déclarent favorables au Coran en bandes dessinées.

10 février : Economie : La balance commerciale de la Tunisie en 1989 représente 2782 millions dinars en exportations et 4150 millions dinars en importations, soit un taux de couverture de 67% et un solde négatif de 1368,7 millions de dinars.

11 février : Agriculture : Un ingénieur agronome tunisien, M. Mustapha Lasram a été élu à l'Académie d'Agriculture de

France.

12 février : Pacte National : Le Conseil Supérieur du Pacte national examine un projet de révision de code électoral en prévision des élections municipales.

Environnement : Accord tuniso-japonais pour la réalisation d'une carte topographique de la Tunisie centrale permettant d'évaluer les dégâts géomorphologiques de la région à la suite des inondations.

13 février : Tunisie/CEE : Inauguration du Centre de recyclage et de perfectionnement avicole de Sidi Thabet dans le cadre de la coopération tuniso-hollandaise.

15 février : Tunisie/Danemark : Visite de la reine-mère du Danemark à Kairouan.

Droits de l'homme : Le président-fondateur de la Ligue Marocaine des Droits de l'Homme conteste le projet de Fédération maghrébine des Droits de l'Homme adopté en juin dernier lors de la réunion à Tunis des associations maghrébines des droits de l'homme.

Environnement : Séminaire international sur le parc national de l'Ichkeul dont le niveau hydraulique est menacé par les retenues d'eau environnantes.

Economie : Hausse du taux d'inflation de 7,2% en 1988 à 7,7% en 1989.

16 février : Environnement : Projet d'assainissement de la partie sud du lac de Tunis et d'aménagement de ses berges: le port marchand sera transformé en port de plaisance.

Tunisie/R.D.A. : Convention tuniso-est-allemande pour éviter la double imposition sur la fortune et sur les revenus des ressortissants de l'un des deux pays.

Cinéma : Tournage d'un long métrage australien sur l'histoire d'Isabelle Eberhardt dans le sud tunisien.

Démographie : Selon une enquête effectuée par le ministre du plan et des finances, la Tunisie compte 7,9 millions d'habitants en 1989 contre 6,7 millions d'habitants en 1984, soit une hausse de 2,4 % par an.

Partis : Mise en place d'une cellule aux affaires maghrébines au parti RCD.

17 février : Enseignement : Une circulaire adressée à toutes les directions régionales de l'enseignement prévoit une séance de 20 minutes pour parler de l'U.M.A. dans les cours d'histoires.

20 février : Tunisie-GATT : adhésion de la Tunisie à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE EN TUNISIE : DES POINTS POSITIFS ET DES EFFORTS A DEPLOYER

Les 30 et 31 janvier dernier, l'Office National de la Famille et de la Population (O.N.F.P.) a organisé à Tunis un séminaire pour présenter les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé en Tunisie qu'il a réalisée auprès d'un échantillon représentatif au niveau national de 4 184 femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été enquêtées entre juin et octobre 1988.

Cette enquête nationale a été exécutée avec l'assistance technique de l'Institute for Resource Development Macro-Systems (I.R.D.) et l'assistance financière de l'Agence des Etats-Unis pour le développement International (U.S.A.I.D.). Elle fait partie du projet mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé (E.D.S.) qui a pour but la collecte des données sur la fécondité, la planification familiale et la santé maternelle et infantile.

Il ressort de cette enquête que le mariage demeure en Tunisie le cadre principal où s'opère le processus de reproduction et que l'âge médian au mariage pour l'ensemble des femmes âgées de 25 à 49 ans est de 21,1 ans en 1988.

Par ailleurs, l'enquête confirme les effets du milieu et du niveau d'instruction sur la fécondité; elle est plus élevée en milieu rural et parmi les femmes les moins instruites. La baisse de 25% qu'elle a enregistré durant les dix dernières années, passant d'une moyenne de 5,7 enfants par femme de 15 à 44 ans en 1978 à 4,3 en 1988, se trouve justifiée par certains facteurs dont, notamment, le comportement vis-à-vis de la nuptialité, le recul de l'âge au mariage et la pratique de la contraception, de plus en plus importante. De même, les Tunisiennes sont de moins en moins attachées à la famille nombreuse. En effet, le nombre moyen total d'enfants désirés est passé de 4,1 en 1978 à 3,5 en 1988.

L'E.D.S. révèle également que la connaissance de la contraception est quasi-générale (99%), en même temps qu'elle enregistre une évolution dans son utilisation chez les femmes mariées, passant de 31% en 1978 à 50% en 1988.

En outre, la plupart des contraceptrices recourent aux méthodes modernes qui constituent l'axe central des activités de planning familial en Tunisie. A ce titre, le D.I.U. (dispositif intra-utérin) demeure la méthode la plus utilisée (17%), suivi par la stérilisation féminine (12%) et la pilule (9%).

La majorité des femmes (trois sur quatre) recourent aux services du secteur public pour l'acquisition de leur méthode contraceptive, alors qu'une femme sur quatre s'approvisionne auprès du secteur privé, pharmacies essentiellement.

Le taux de mortalité infantile continue de baisser (50‰ en 1983-88 contre 64‰ en 1978-82), de même que celui de la mortalité juvénile qui est plus important (16‰ contre 23‰ pour la même période de référence). Bien que ces taux soient les plus bas d'Afrique du Nord, au moment

de l'enquête, un enfant sur cinq mourait avant d'atteindre son cinquième anniversaire. C'est un taux qui est plus de cinq fois supérieur à celui des pays développés.

L'enquête révèle également que les mères de plus de la moitié des enfants de moins de cinq ans résidant en milieu rural ne sont allées à aucune consultation prénatale et que la moitié d'entre elles ont eu un accouchement sans assistance médicale.

La consultation prénatale joue cependant un rôle important dans la protection maternelle et infantile : 58% des femmes en ont bénéficié et une femme sur trois a reçu au moins une dose de vaccin anti-tétanique.

D'après les résultats de l'E.D.S., la survie de l'enfant est directement liée à quatre facteurs qui sont : le milieu de résidence, le niveau d'instruction de la mère, l'espacement des naissances et l'âge de la mère à la naissance.

Pour ce qui est de la santé de l'enfant, l'enquête indique que 84% des enfants qui avaient un carnet de santé avaient été vaccinés contre les six maladies les plus graves de l'enfance à savoir la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et la rougeole.

Par ailleurs, la diarrhée qui est très fréquente en Tunisie et qui constitue une cause principale de mortalité infantile a touché 21% des enfants de moins de cinq ans au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête, 65% de ces enfants ont reçu un traitement.

Les résultats fort intéressants de l'enquête E.D.S. devraient inciter les chercheurs à approfondir les données recueillies et à en élargir le champ de réflexion et d'analyse en vue d'une utilisation future optimale.

Ils serviraient également de bons outils aux planificateurs et aux décideurs qui se verraient amenés à procéder à certaines améliorations dans le domaine de l'éducation et de la qualité de services en matière de santé.

L'O.N.F.P. aura, pour sa part, à poursuivre et intensifier ses efforts en matière d'I.E.C. (information, éducation et communication), à améliorer la qualité de ses services et à les rapprocher des citoyens, surtout en milieu rural, à chercher à intégrer le planning familial dans tous les centres de soins de santé de base, à encourager les pharmaciens et les médecins de libre pratique à soutenir et à promouvoir le programme national de Planning Familial et à introduire les services dans tous les milieux organisés et la médecine du travail.

Kamel JILANI

Docteur en Science Politique

A LIRE OU A CONNAITRE

ECONOMIE

ABDESSALEM (Tahar). - *Les investissements dans l'habitat en Tunisie : évaluations rétrospectives, 1973-1986*. - Tunis : Faculté des Sciences Economiques et Gestion, 1989. - (Séries Etudes et Documents - 1).

BEN ROMDANE (Mahmoud). - «*Une crise économique en Tunisie*» in *Outrouhat*, janvier 1990, n° 16, p. 45-59.

LESEFFETS DE LA CRISE SUR L'EMPLOI DANS LES PAYS DU MAGHREB, *actes du séminaire maghrébin*, organisé par l'institut National du Travail et des Etudes Sociales à Tunis, les 20-21-22 décembre 1988. in *Travail et Développement*, 1989 n° 13, 327 p.

GUEDDANA (Nebiha), BEN AICHA (Naïma), JARRAYA (Sarra). - *Un enfant et deux Tunisiens*, enquête nationale sur la mortalité et la morbidité infantiles. - Tunis : Ministère de la Santé Publique, 1989. - 280 p.

NACCACHE (Gilbert). - «*La crise économique dans ses fondements de classe*» in *Outrouhat*, janvier 1990, n° 16, p. 38-44.

TUNISIE PLAN (Ministère). - *Budget économique 1990 : équilibre général des années 1989 et 1990, prévisions globales, prévisions sectorielles, annexe statistique*. - Tunis, 1990. - 213 p. et tableau (version française).

HISTOIRE

BESSIS (Sophie) BELHASSEN (Souhayr). - *Bourguiba : tome 1 : A la conquête d'un destin (1901-1957), tome 2 : Un si long règne (1987-1989)*. - Paris : Groupe Jeune Afrique, 1989. - 187 p. (T1), 262 p. (T2).

DAKHLIA (Jocelyne). - *L'oubli de la cité, la mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Jérid tunisien*. - Paris : La Découverte, 1990. - 325 p. Ouvrage publié avec le concours du Centre national des lettres et du Centre de documentation Tunisie-Maghreb.

HACHED (Farhat). - *Je t'aime, ô peuple !* Articles 1945-1949. - Tunis : La voix du travail, 1990. - 226 p. ill, volume 1, en langue arabe.

KHADLY (Chadly) [pseud. ABDELHAQ]. - *Au temps de la colonisation, tome 1 : des hommes et leurs comportements*. - Tunis : M.T.E., 1989. - 252 p.

LARGUECHE (Abdelhamid). - *L'abolition de l'esclavage en Tunisie à travers les archives, 1841-1846*. - Tunis : Alif, 1990. - 93 p. ill. (Société tunisienne d'Etudes du XVIIIe siècle - Etudes et Documents).

MESTIRI (Saïd). - *Moncef Bey, tome 1 : le règne*. - Tunis : Arcs Editions, 1988. - 237 p.

SEBAG (Paul). - *Tunis au XVIIe siècle : une cité barbaresque au temps de la course*. - Paris : l'Harmattan, 1989. - 267 p.

LITTERATURE

DRISS (Rachid). - *Errances*, poèmes. - Tunis : éd. Turki, 1990. - 110 p.

GUISSOUMA (Mansour). - *Badr Shakir as-Sayyab*, essai sur la créativité poétique. - Tunis : Faculté des Lettres de la Manouba, 1989. - 373 p. (Série lettres 1.)

LA FUITE EN EGYPTE, Supplément aux voyages européens en Orient, Actes des Journées d'Etudes du CEDEJ, Supplément aux voyages européens en Orient, Institut français d'archéologie orientale, le Caire 17 et 18 avril 1986. - Le Caire: CEDEJ, 1989. - 348 p.

POLITIQUE

BRONDINO (Michele). - *Le Grand Maghreb, mythes et réalités*. - Tunis : Alif, 1990. - 214 p.

DISCOURS DU PRESIDENT ZINE EL ABIDINE BEN ALI AU XIe SOMMET DU MOUVEMENT DES PAYS NON-ALIGNES. Belgrade 3-10/9/1989. in *Etudes internationales*, 1989/4, p. 162-167.

ISLAM ET INSTITUTIONS AU MAGHREB ET EN EGYPTE. In *Maghreb-Machrek*, octobre-décembre 1989, n° 126, 142 p.

SADIK (Ahmed). - *Le grand Maghreb arabe : intégration et systèmes comparés*. - Casablanca : Afrique Orient, 1990. - 110 p.

THESES

LE MONDE ARABE ET MUSULMAN AU MIROIR DE L'UNIVERSITE FRANÇAISE : répertoire des thèses en sciences de l'homme et de la société (1973-1987). Thesam 1, Maghreb Mauritanie, Maroc. - Aix-en-provence: IREMAM, 1990. - 186 p.

TRADUCTIONS

AUTEURS D'EXPRESSION FRANÇAISE TRADUITS EN ARABE : bibliographies, Egypte, 1952-1989. Le Caire : CEDEJ, 1989. - non paginé - (Mission de Recherche et de Coopération. Service Culturel de l'Ambassade de France au Caire. Département de Traduction et d'Interprétation. Travaux et Recherches 1).

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MARS

CONFERENCES ET RENCONTRES

A LA BIBLIOTHEQUE CHARLES DE GAULLE

Vendredi 9

18h15. **CLAUDE JULIEN**. Directeur du Monde Diplomatique. «*Ambitions démocratiques et sociétés de l'Est européen*»

AU C D T M

Mardi 13

18h15. **PIERRE RONDOT**. Chargé de mission auprès du CHEEAM-Paris. «*Aspects actuels du problème libanais*» (Monsieur Rondot donnera 2 autres conférences au Centre Culturel Français de Sfax les 16 et 17 mars et un cours à la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales le 13).

COLLOQUES ET SEMINAIRES

8 - 9 mars «LIBERTES D'OPINIONS, LIBERTES D'EXPRESSIONS FACE AU POUVOIR ET AU CONSENSUS IDEOLOGIQUE», Organisé par le Monde Diplomatique à l'occasion du 1er anniversaire de l'édition arabe du Monde Diplomatique, à l'hôtel Mechtel.

8 -13 mars «LA LITTERATURE TUNISIENNE DE LANGUE FRANÇAISE, SITUATION ET PERSPECTIVES», organisé par la Faculté des Lettres de Kairouan avec la participation de MM. Marc Gontard (Rennes II) et Jean-François Joubert (Paris XIII) et Nabil Farès (Grenoble I).

12-17 mars «PLURALISME SOCIAL, PLURALISME POLITIQUE ET DEMOCRATIE», organisé par le CERES avec notamment la participation de Michel Camau, directeur de l'IREMAM d'Aix-en-Provence, Olivier Carré, chercheur au CERI et Dominique Chevallier, professeur à l'Université Paris-Sorbonne et Vice-Président de l'IMA.

18 mars Conférence de Rachid Mimouni, écrivain «Les intellectuelles algériens et le pouvoir» dans le cadre de la Foire du livre de Tunis (16-25 mars).

18 - 20 mars «LA PENSEE ARABE ET LES LUMIERES», Organisé par l'Association des Etudes Philosophiques (Groupe de Sfax) et l'Association du Festival International de Sfax avec la participation de MM. Arkoun et Porset et de Mme Brahimi.

Bernard LECAT - CDTM
22 avenue de Paris - 1000 Tunis - 245.508

2000 ex. - Imp. Finzi - Tunis

LE LIBAN A TRAVERS QUELQUES REVUES

DEFENSE NATIONALE : Décembre 1989, «*A Propos des chiites du Liban*», Philippe Rondot p. 97.

L'historien retrace l'évolution de la communauté chiite des origines à la période contemporaine en insistant sur le caractère confessionnel du système politique libanais et sur les revendications de la communauté chiite, à travers notamment le «mouvement des déshérités» de Moussa Sadr et le groupe Amal.

Il explique ensuite le rôle du Hezbollah dans sa guerre aux Occidentaux et aux Israéliens puis la division fratricide (1985-1988) entre Amal et le Hezbollah jusqu'à l'accord du 30 janvier 1989 entre les deux belligérants.

ESPRIT : Novembre 1989 ET Janvier 1990, «*Nouvelles données au Liban* » et «*Le Liban en phase terminale ?*», Joseph Maïla p. 126-127 et p. 28-32. L'auteur explique dans le numéro de novembre comment la guerre du Liban, de mars à septembre, prend l'allure d'une guerre de libération qui divise l'opinion internationale et les états étrangers. Dans le numéro de janvier, il analyse l'échec de l'accord de Taëf.

FRANCE-PAYS ARABE : Janvier-Février 1990. «*La présidence de la République au Liban : une fonction à hauts risques*», Walid Arbid p. 15-16 et «*Au Liban, il ne faut pas falsifier l'histoire*», Lucien Bitterlin p. 18-19. Walid Arbid dresse un portrait des différents présidents de la république depuis 1943 tandis que le directeur de la revue interview Fadi Dimachky, P.D.G. du Centre National d'Information et d'études au Liban.

MAGHREB-MACHREK : Juillet-Août-Septembre 1989. Une série de huit articles rédigés par des auteurs libanais. Kamal Hamdan étudie l'adaptation des Libanais à la crise économique. Boutros Labaki et Khalil Abou-Rjaïl analysent la question des migrations. Ahmad Baydoun compare l'intégration de la petite communauté d'origine libanaise de Detroit (Michigan) et la survie de la communauté de Bint-Jbeil au Liban sud dont elle est issue. Le professeur Messara aborde de façon plus large la place du citoyen libanais et de l'Etat à travers un équilibre confessionnel fragile.

LE MONDE DIPLOMATIQUE : Janvier 1990, «*Le Liban au miroir des déchirements arabes*», Alain Gresh, «*Retrouvailles villageoises en Amérique*», Hanna Jaber, p. 8-9. Alain Gresh nous livre ses réflexions sur le phénomène Aoun, la division des milices, les effets de l'accord de Taëf et le rôle de l'Irak dans le conflit. Avec Hana Jaber sont évoquées de nouveau les liens entre le village de Bint Jbeil au Liban sud et la communauté immigrée de Detroit.

LA REVUE DES DEUX MONDES : Décembre 1989, «*Beyrouth, guerre et paix*», Daniel Rondeau p. 133-144. L'auteur s'est rendu en octobre et au début du mois de novembre à Beyrouth. Quelques extraits de son journal sont publiés qui relatent ses impressions sur la vie des Beyrouthins.